



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Direction de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins

La Directrice

Annie PODEUR  
Tél. 01 40 56 44 64  
Fax. 01 40 56 60 66

Paris, le 13 NOV. 2009

La directrice de l'Hospitalisation  
et de l'Organisation des Soins  
à  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'établissement de santé

Mesdames et Messieurs les présidents de  
commission médicale d'établissement  
Mesdames et Messieurs les présidents de  
conférence médicale d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de  
soins coordonnateurs généraux des activités  
de soins

**Objet : Vaccination des personnels soignants**

La vaccination contre le virus de la grippe A(H1N1)2009 est proposée aux personnels soignants en établissement de santé depuis le 19 octobre 2009 conformément aux priorités arrêtées par le Gouvernement.

A ce jour, il apparaît que le nombre de personnels soignants vaccinés n'est pas à la hauteur des enjeux de santé publique et est, pour le moins, extrêmement contrasté entre établissements.

Je vous demande tout votre engagement pour expliquer les enjeux de prévention que représente la vaccination. Suite à la malheureuse actualité au CHU de Nice, il est urgent de rappeler que les soignants ne peuvent prendre le risque de contaminer les patients, des personnes souvent malades et affaiblies, venant se faire soigner dans l'établissement en toute confiance. Le personnel de santé, plus que quiconque, est exposé au risque en période de pandémie. Les établissements de santé restent le recours des personnes malades et ils doivent continuer à assurer leurs missions auprès de tous les patients, patients grippés ou pas.

Il apparaît également que certains personnels n'ont pas reçu toute l'information souhaitable et disponible.

Je vous demande de veiller que ces **informations soient apportées en proximité** dans les pôles; les services et les unités par des personnalités reconnues, respectées et consensuelles de votre établissement. Le temps des transmissions ciblées est également à privilégier. Vous vous appuyerez également sur les différentes instances : CHSCT, CME, CLIN, commission de soins...

Afin d'apporter toutes les réponses scientifiques aux questions ou doutes des personnels, outre les documents que vous avez certainement élaborés, nombre d'informations sont téléchargeables sur le site du Ministère de la santé et des sports, dans la rubrique grippe/professionnels de santé : <http://www.sante-sports.gouv.fr/grippe> .

Certaine de votre engagement, je vous remercie de votre action déterminante pour la prévention au profit de vos personnels et de nos concitoyens recourant à l'hôpital.

La Directrice de l'Hospitalisation  
et de l'Organisation des Soins

Annie PODEUR